



Le Parc à vélo

Aménagements cyclables, services, balades
Pour découvrir le Parc naturel régional
Pour vos déplacements quotidiens et



Une Carte pour se déplacer à vélo

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse poursuit ses actions en faveur des déplacements doux et propose cette nouvelle carte pour se déplacer et se balader à vélo sur son territoire. Cette édition reprend l'ensemble des voies accessibles à vélo et leur catégorisation (pistes cyclables, voies vertes - liaisons douces, routes partagées).

Le Centre du Parc à vélo s'adresse aux habitants pour leurs déplacements quotidiens et aux visiteurs pour partir à la découverte des Villages de charme, patrimoines et châteaux, ateliers d'art, produits locaux, du territoire.

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
Mission Tourisme Durable
Maison du Parc - Château de la Madeleine
Chemin Jean Racine
78472 Chevreuse cedex
Tel : 01 30 52 09 09
www.parc-naturel-chevreuse.fr

Document non-contractuel édité par le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

Découvrir le Parc à vélo



55 communes composent le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, elles ont en commun un socle environnemental exceptionnel qui mérite d'être préservé. Nous vous proposons à travers notre offre de randonnées de partir à la découverte de ce patrimoine paysager, culturel, naturel et vernaculaire remarquable.

Pour retrouver nos itinéraires vélo et pédestres (descriptifs, cartes, traces GPX, points d'intérêts, hébergements) il vous suffit de consulter notre site internet ou notre application gratuite dédiée à la randonnée.

<https://rando.pnr-idf.fr/>



BALADE À VÉLO
Montfort l'Amaury et les Etangs de Hollande
Balade de 30 km / 1h

Le réseau cyclable du Parc naturel régional

Ce réseau se développe, il représente plus de **310 km** d'aménagements (liaisons douces, pistes cyclables, bandes cyclables, voies mixtes, zones apaisées...) et de nombreux projets sont d'ores et déjà planifiés afin d'atteindre un même objectif :

- un réseau cyclable complet, continu, sécurisé et attractif à l'échelle du Parc.

Les actions du Parc naturel régional pour développer la mobilité à vélo

- Accompagnement technique et financier des communes et intercommunalités pour :
 - La création de liaisons douces sécurisées (**280 K€ euros** d'aménagement financés par le PNR depuis 2017).
 - Le déploiement de stationnements vélo (**350** arceaux vélos installés dans les communes du Parc, un abri vélo sécurisé).

- L'installation d'équipements de services vélo innovants ou expérimentaux
- Un soutien financier et technique aux différents projets du comité d'itinéraire de la Véloscénie
- La création de boucles Vélo à retrouver sur le site web ou l'appli gratuite des randonnées des Parcs naturels régionaux rando.pnr-idf.fr



Fédérations et Associations qui aident au développement de la pratique du vélo

Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB)
Agir sur Rambouillet territoire pour les Circulations piétonne et cycliste (ARC)
78120 RAMBOUILLET
contact@arcvelopieton.org
www.helloasso.com

Mieux se déplacer à Bicyclette, association cycliste francilienne

Plusieurs antennes sur le Parc :
Coeur d'Yvelines à vélo, VéloSQY, Vallée de Chevreuse, Gif-sur-Yvette.

Plus d'infos : www.mdb-idf.org/

La Fédération française de Cyclotourisme (FFVélo)

La Fédération française de cyclotourisme gère la pratique du loisir et tourisme à vélo, en Gravel ou à VTT en France. Elle est représentée localement par des comités départementaux.

Comité départemental de Cyclotourisme des Yvelines
<https://yvelines.ffvelo.fr>
departement78-presidence@ffvelo.fr

Comité départemental de Cyclotourisme de l'Essonne
<https://essonne.ffvelo.fr>
departement91-secetaire@ffvelo.fr

- Ouverture en 2019 de « l'Aiguillage, Maison du Tourisme et des mobilités » à Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Accessible en transport en commun, situé au croisement de deux itinéraires cyclables que sont l'ancienne voie ferrée Paris-Chartres et Le tronçon nord de la Véloscénie, cet équipement a été conçu pour répondre à deux objectifs du Parc naturel régional en lien avec sa Charte :

- Développer un tourisme durable aux portes de Paris.
- Développer et promouvoir les transports alternatifs à la voiture.

L'Aiguillage offre la possibilité de louer, réparer ou acheter un vélo, VAE, vélo cargo. C'est également un service de parking vélo sécurisé pour les habitants qui souhaitent se rendre à la gare de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse et un point d'accueil touristique où l'on peut trouver des renseignements sur les hébergements, restaurants et sites touristiques ainsi que des conseils sur les balades et activités de plein air.

<https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/laiguillage-infos-et-velos>



Recycleries

Cycles et recycle
Association qui organise des ateliers, événements autour du vélo, des sessions de réparations...
www.cyclesetrecycle.fr
Contact@cyclesetrecycle.fr
33 rue de Chartres - 78610 Le Perray-en-Yvelines
06 86 20 18 40 Jours d'ouvertures:
1er et troisième samedi du mois, 9h/14h.

Récup Vélo
Association qui récupère et remet en état les vélos vintage jusqu'aux années 1990.
<https://www.recupvelo.fr/>
recupvelos91@gmail.com
91400 Gometz-la-ville

Recyclist
Restauration de vélos musculaires et électriques pour revente.
<https://www.serres-beaudreville.org/recyclist/>
43 Route de Beaudreville, 91400 Gometz-la-ville

Circuler à vélo en toute sécurité

Conseils pour circuler à vélo, règles de circulation et sanctions, équipements à retrouver sur le site de la sécurité routière : www.securite-routiere.gouv.fr/



Un vélo en bon état et bien équipé

Variante Sud de Gometz-la-ville à Rambouillet

41 km, cette étape emprunte des chemins ruraux et des pistes cyclables en forêt jusqu'à Rambouillet.

« Voir l'itinéraire coté carte »

Sur votre route



Rochefort

Et pour vous repérer

- La Véloscénie est signalée par les panneaux officiels des itinéraires cyclables nationaux (fond blanc avec mentions en vert) et le logo de La Véloscénie.

A chaque carrefour



Vélo du quotidien

Pédaler pour aller à la gare et se garer en toute sécurité



Collectifs fermés et sécurisés, ces Parkings Vélos sont accessibles 24h/24 - 7j/7, aux 2 roues non motorisés et vélos électriques.

Choisel
1 route de la Grange aux Moines
Téléphone : 01 30 52 42 15

Le Perray-en-Yvelines
Véli'Park Avenue de la Gare à la Mare aux Loups
Téléphone : 01 30 46 31 24

Saint-Rémy-lès-Chevreuse
L'Aiguillage, Maison du Tourisme et des mobilités
30 Rue de la République
Téléphone : 01 34 60 14 45

Parkings vélos Ile-de-France Mobilités
L'accès à ces parkings est gratuit pour les détenteurs d'un Pass navigo annuel à Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette et Rambouillet

- Plus d'infos : www.iledefrance-mobilites.fr



Recyclez

Trouvez les meilleurs itinéraires avec Geovelo

L'application Geovelo vous propose les meilleurs itinéraires en privilégiant les pistes cyclables, en évitant les zones dangereuses, et en s'ajustant à votre type de vélo. Que vous optiez pour un vélo classique, électrique, cargo, ou autre, Geovelo personnalise vos trajets

<https://geovelo.app/fr/>

Aménagements cyclables

Un aménagement cyclable désigne tout type d'aménagement de voirie où le cycliste va trouver sa place.

- La **piste cyclable** : chaussée en site propre exclusivement réservée aux cycles, revêtue en enrobé et située le long des routes.
- Les **pistes cyclables** signalées par un panneau rond sont obligatoires.



Signalées par un panneau carré, elles sont facultatives.



Des services et un accueil de qualité

Au fil de la Véloscénie et plus généralement de l'ensemble des Véloroutes, le label « Accueil Vélo » garanti pour le cycliste un établissement :

Accessible facilement depuis un itinéraire à vélo ;
Disposant d'équipements adaptés aux cyclistes (abri vélo sécurisé, kit de réparation...);

Avec un accueil chaleureux (informations pratiques, itinéraires...);
Qui fournit selon le type d'établissement des services dédiés aux voyageurs à vélo (transfert de bagages, lessive et séchage, location et lavage vélo...).

Un établissement **Accueil Vélo** peut être un hébergement, un loueur et/ou réparateur de cycles, un restaurateur, un office de tourisme, un site touristique...



Location longue durée

Véligo location

- Mis en place par Île-de-France mobilités, Véligo location offre la possibilité de louer un vélo à assistance électrique (VAE) pour une durée limitée afin de permettre aux Franciliens de découvrir l'usage du vélo pour leurs déplacements quotidiens.

300 points de retrait sont actuellement disponibles en Île-de-France : www.veligo-location.fr/les-velos/



Réseau Vélo Île-de-France (VIF)

Faire du vélo un mode de transport du quotidien.

La Région Île-de-France accompagne le développement du réseau de voies cyclables qui permettra de rejoindre Paris de tous côtés. Un total de 11 itinéraires de 750 km au total est prévu entre 2025 et 2030
Plus d'infos : <https://rev.fr/>

La voie verte :

- aménagement en site propre, réservé à l'usage exclusif des circulations douces (vélos, piétons, cavaliers, trottinettes, etc...) comprenant un revêtement variable mais roulant.



Les routes partagées :

Elles comprennent :

La **route partagée** : Il s'agit d'une route du réseau secondaire à faible trafic et à vitesse limitée, sur laquelle les vélos peuvent circuler aisément en cohabitation avec les véhicules. Elle est revêtue de bitume et ne comporte pas de signalétique spécifique.

La bande cyclable :

- voie exclusivement réservée aux cycles attenante à une route sans limite séparative. Elle correspond au concept de cohabitation séparée et elle est revêtue de bitume.



La chaussée à voie centrale banalisée ou « Chaudidou » :

- aménagement utilisé sur des routes où la vitesse n'excède pas les 70km/h. Il se limite au marquage en rive de chaussée d'une bande réservée aux vélos.

Aide à l'achat d'un vélo

- Dans le cadre de sa politique de développement de la pratique du vélo dans toute la région, Île-de-France Mobilités a mis en place une aide à l'achat pour différents types de vélos, quel que soit votre lieu de résidence en Île-de-France.

Plus d'infos : www.iledefrance-mobilites.fr



Conditions d'accès aux trains et RER avec un vélo

Dans le RER

- Vous avez la possibilité de transporter votre vélo et d'effectuer des correspondances uniquement entre les lignes A, B, C, D et E du réseau RER, et uniquement aux horaires suivants :
Les samedis, dimanches et jours fériés toute la journée ;
Les autres jours avant 6h30, entre 9h et 16h30, puis après 19h.
Vous devez placer votre vélo dans une des voitures comportant une signalétique spécifique et le tenir à la main.

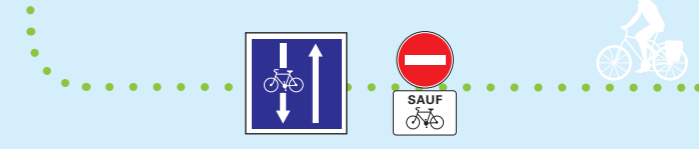


Les véhicules circulent au milieu de la chaussée mais peuvent déborder sur cette voie lors de dépassements ou de croisements. Le revêtement est en enrobé.



Le double-sens cyclable :

- Il s'agit d'une rue goudronnée dont un des sens est réservé aux cyclistes. Il ne s'agit pas d'un contresens, mais d'un sens autorisé aux seuls cyclistes.



La zone de rencontre :

- une zone de rencontre est un ensemble de voies en agglomération où les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules.
- Ces zones situées en centre-ville ne sont pas relevées sur la carte sauf dans le cas d'une continuité cyclable.



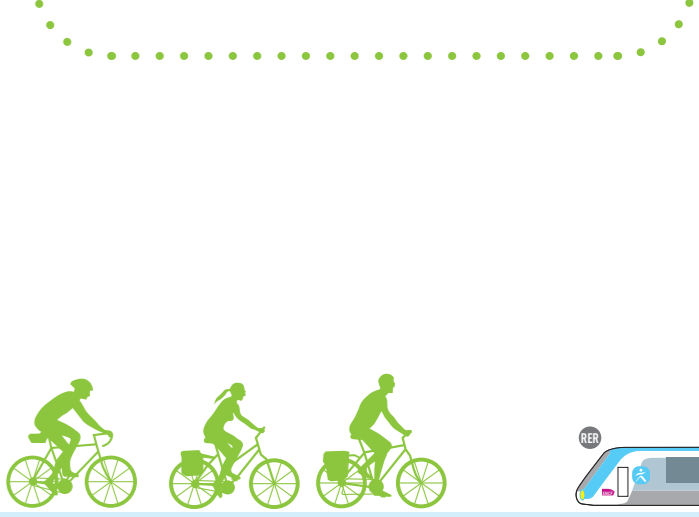
Voyager en Transilien avec son vélo

Vous pouvez voyager en train avec votre vélo, uniquement en dehors des heures de pointes :

Du lundi au vendredi avant 6h30, entre 9h30 et 16h30 et après 19h30, le samedi, le dimanche et les jours fériés sans restriction d'horaire.

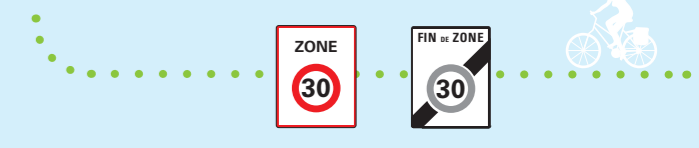
En dehors de ces plages horaires, et donc en heures de pointe, il est interdit de voyager avec son vélo pour une question de sécurité et de confort pour les autres passagers.

Dans tous les cas, votre vélo ne sera accepté à bord que dans la limite de capacité des trains et s'il est disposé à un emplacement ne gênant pas la circulation.



La zone 30 :

- Une zone 30 est un ensemble de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. La vitesse y est limitée à 30 km/h.
- Ces zones situées en centre-ville ne sont pas relevées sur la carte sauf si une signalétique cyclable horizontale (peinture au sol) est apposée sur la chaussée.



La saviez-vous ?

- Il est possible pour les cyclistes de passer aux feux rouges en toute légalité grâce à ce panneau.
- En effet, lorsqu'un feu équipé d'un panneau M12 est rouge, les cyclistes sont autorisés à poursuivre leur route dans la ou les directions indiquées par les flèches. Les piétons restent bien sûr prioritaires tout comme les véhicules déjà engagés sur l'intersection.



La véloroute:

- Itinéraire cyclable de moyenne et longue distance, composé de multiples tronçons sur lesquels le type d'aménagement cyclable va varier (voie verte, route partagée, pistes et bandes cyclables, zones de rencontres...). Le PNR est traversé par 2 variantes de la véloroute n°40 intitulée « Véloscénie ».

